



Paris, le 18 mars 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### La FNLON œuvre pour une surveillance harmonisée du territoire

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement<sup>1</sup> et du Comité opérationnel Ecophyto 2018, la surveillance biologique du territoire est apparue comme une des priorités essentielles pour améliorer les pratiques environnementales.

La surveillance biologique du territoire étant son cœur de métier, la FNLON milite depuis toujours pour une mutualisation des compétences et un renforcement des partenariats. Afin de sensibiliser les acteurs concernés et de poser les bases d'une réflexion commune, elle a organisé en novembre 2007 un colloque<sup>2</sup>.

En date du 4 mars 2009, le Ministère de l'agriculture publie une note de cadrage. La FNLON se réjouit d'y voir clairement apparaître la volonté d'une mise en commun des moyens pour construire un unique réseau d'épidémio-surveillance.

La circulaire répond favorablement aux attentes de la FNLON sur l'ensemble des points suivants :

- la surveillance biologique du territoire consiste bien à observer **tous les types de nuisibles** : les organismes réglementés de quarantaine, de non quarantaine, les organismes dits de qualité et les parasites émergents, ainsi que la **biovigilance** et les **effets non intentionnels**, sur **tout le territoire**<sup>3</sup>
- l'information sanitaire « a vocation à être recueillie par **l'ensemble des acteurs** selon des **protocoles harmonisés** ».
- la **gouvernance** nationale et régionale correspond aux propositions formulées par le réseau FNLON, puisqu'elle distingue bien les organes **d'orientation politique** des comités opérationnels, avec notamment la **présidence** du comité régional assurée par le Président de la Chambre régionale d'agriculture
- la nomination d'**animateurs de filière**. Avant la disparition des « Avertissements agricoles », les FREDON étaient souvent missionnées pour en assurer la rédaction. Elles ont su démontrer leurs compétences et leur réactivité. Pour assurer la pérennité de l'information, chaque région doit mobiliser au mieux ces compétences, notamment en zone non agricole où les FREDON ont une bonne connaissance des réalités de terrain et de leurs enjeux.
- la mise en place d'une « **charte de l'observation biologique** » et d'un **contrôle de second niveau** garantiront « la pertinence, l'homogénéité et la traçabilité des observations réalisées par les différents acteurs »
- l'analyse de risque, réalisée par l'animateur filière, sera suivie de la rédaction du « **bulletin de santé du végétal BSV** », **indépendant de toute préconisation**. L'information sanitaire étant une « information publique » et mutualisée, ce bulletin sera mis gratuitement à disposition de tous les acteurs et notamment des agriculteurs.

A la demande de son réseau, la FNLON s'est dotée d'un outil innovant, l'**Observatoire CERES**. Utilisant des technologies modernes, cet outil s'inscrit directement dans la dynamique impulsée par la circulaire, puisqu'il permet :

- de centraliser toutes les données issues des réseaux d'épidémio-surveillance, pour **toutes filières, tous végétaux et tous types de ravageurs et de maladies**, à partir de **protocoles harmonisés**.
- d'exploiter et de restituer ces données, en **temps réel**, sous différentes formes : cartographies, graphes, export de données...

Cet outil est un premier grand pas pour la surveillance du territoire puisqu'il permet de fournir à un instant t, une véritable **photographie** de l'état sanitaire du territoire !

La compilation des informations recensées dans l'Observatoire CERES, en **collaboration avec les différents partenaires**, permet de faire une véritable **analyse de risque**. Cette analyse peut servir de socle :

- à l'**Etat** pour connaître l'état sanitaire du territoire en temps réel et permettre la certification phytosanitaire des produits exportés ou circulant dans l'Union européenne.
- **aux agriculteurs**, pour leur donner les moyens de raisonner leurs pratiques et développer des méthodes alternatives pour fournir aux consommateurs un produit de qualité, tout en améliorant leur compétitivité
- à la **rédaction du Bulletin de Santé du Végétal**.
- au réseau des **FDGDON** pour mettre en œuvre des programmes de lutte au service des agriculteurs et des citoyens

Outil convivial, mis à disposition de tous les partenaires par le réseau FNLON, CERES peut constituer un véritable outil de veille sur l'impact des pratiques agricoles, devenant ainsi le bras armé d'une production agricole **raisonnée** et de pratiques non agricoles respectueuses de leur **environnement**.

**Contact presse :**

Denis Onfroy, Président de la FNLON - 06 07 84 20 25  
Camille Vatelot - 06 48 30 88 20

**Contact Observatoire CERES :** Marine Vergotte - 06 48 30 78 61

Organisation Professionnelle Agricole, la FNLON (Fédération Nationale de Lutte contre les Organismes Nuisibles) coordonne 22 fédérations régionales qui elles-mêmes coordonnent les fédérations départementales (FDGDON), présentes sur l'ensemble du territoire. Les FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), déjà chargées de missions de surveillance phytosanitaire par le code rural et à ce titre, partenaires des services de l'Etat, se sont vues reconnaître par le décret d'application de la Loi de développement des territoires ruraux, comme « Organismes à Vocation Sanitaire ». Créés à partir de 1946, les Groupements de Défense contre les ennemis des cultures, aujourd'hui GDON, ont su prouver leur efficacité dans l'observation des organismes nuisibles sur l'ensemble du territoire, aussi bien pour les **organismes réglementés**, de quarantaine ou de non quarantaine, que pour les **organismes dit de qualité** ou encore les organismes émergents et les **effets non intentionnels**. La structuration du réseau permet d'avoir des informations aussi bien en zones agricoles qu'en zones non agricoles.

<sup>1</sup> Le Grenelle de l'environnement s'est fixé comme objectif de « réduire de 50% l'usage des pesticides ».

<sup>2</sup> En novembre 2007, la FNLON a organisé son assemblée générale sur le thème « Gestion sanitaire du végétal et surveillance du territoire », initiant ainsi la réflexion de l'ensemble des acteurs concernés.

<sup>3</sup> C'est-à-dire aussi bien les zones agricoles que les zones non agricoles.